

Bretagne, Finistère, Quimper, 15 Place Saint-Laurent

# Diagnostic archéologique

sous la direction de

**Valérie Le Gall**

**Inrap Grand Ouest**

Février 2022



Bretagne, Finistère, Quimper, 15 Place Saint-Laurent

# Diagnostic archéologique

sous la direction de

**Valérie Le Gall**

avec la collaboration de

**Philippe Boulinguez**

**Emeline Le Goff**

**Amandine Poupon**

**Jean-François Villard**

**Inrap Grand Ouest**

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Février 2022

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10). Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

# Sommaire

## Données administratives, techniques et scientifiques

6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	Etat du site
11	Localisation de l'opération
12	Arrêté de prescription
18	Arrêté de prescription modificatif
20	Arrêté de désignation
21	Projet d'intervention

## Résultats

26	<b>1 Le cadre de l'opération</b>
26	<b>1.1 Circonstances de l'intervention</b>
27	<b>1.2 Moyens mis en œuvre et méthodologie</b>
27	<b>1.3 Contexte géographique et géologique (J.F. Villard)</b>
29	<b>1.4 Contexte archéologique (J.F. Villard)</b>
35	<b>2 Présentation des données</b>
35	<b>2.1 La tranchée de sondage</b>
37	<b>2.2 Le mobilier archéologique</b>
38	<b>3 Conclusion</b>
39	<b>Bibliographie</b>
41	<b>Liste des figures</b>



## Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes



**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Fiche signalétique

## Localisation

Région  
Bretagne

Département  
Finistère (29)

Commune  
Quimper

Adresse ou lieu-dit  
15, Place Saint-Laurent

## Codes

code INSEE  
29232

numéro de dossier Patriarche  
non communiqué

numéro de l'entité archéologique  
non communiqué

## Coordonnées géographiques et altimétriques (Lambert 93)

x : 171145 m  
y : 6789236 m  
z : 70 m NGF

## Références cadastrales

Commune  
Quimper

Année  
2021

Section et parcelle  
CD  
136p

## Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

## Propriétaires du terrain

Da Invest

## Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription  
2020-312

Numéro de l'arrêté de prescription  
modificatif  
2021-285

Numéro de l'arrêté de désignation  
2021-361

Référence du projet Inrap  
D135862

## Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Da Invest

## Nature de l'aménagement

Aménagement de parking

## Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

## Responsable scientifique de l'opération

Valérie Le Gall, Inrap

## Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest  
37, rue du Bignon  
35 577 Cesson-Sévigné  
grand-ouest@inrap.fr  
Tél : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50

## Dates d'intervention sur le terrain

Du 25/10/2021 au 26/10/2021

## Emprise diagnostic

Emprise prescrite  
280 m<sup>2</sup>

Emprise des sondages  
37,40 m<sup>2</sup>

Ratio  
13,35 %

## Lieu de dépôt provisoire du mobilier

Centre archéologique Inrap de  
Cesson-Sévigné

## Lieu de dépôt de la documentation

SRA de Bretagne, Rennes

## Référence bibliographique du rapport

Le Gall 2022  
LE GALL (V.) - *Diagnostic archéologique, 15 place Saint-Laurent, Quimper (29)*, rapport de diagnostic, Inrap GO, Cesson-Sévigné, 2022, 41 p.

# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique
- Néolithique**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
- haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
- Ere industrielle

## Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Sépulture
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

## Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Tuile

## Etudes annexes

- Géomorphologique
- Archéologique
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Ménez, DRAC-SRA Bretagne	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, DRAC-SRA Bretagne	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Jean Charles Arramond, DRAC-SRA Bretagne	Conservateur du patrimoine	Mise en place et suivi de l'opération
Elena Paillet, DRAC-SRA Bretagne	Conservatrice du patrimoine	Suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du DAST Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Responsable scientifique

## Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Ménez, DRAC-SRA Bretagne	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, DRAC-SRA Bretagne	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Jean Charles Arramond, DRAC-SRA Bretagne	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Elena Paillet, DRAC-SRA Bretagne	Conservatrice du patrimoine	Suivi de l'opération
Claude Le Potier, Inrap	Directeur Interrégional GO	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire Général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur-Adjoint Scientifique et Technique Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du DAST Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Jean-Claude Durand, Inrap	Responsable de Recherche Archéologique	Mise en place et suivi des DICT
Elodie Craspay, Inrap	Assistante opérationnelle Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire de centre	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieur sécurité	Mise en place et suivi de l'opération
Marie Nolier, Inrap	Assistante	Logistique
Olivier Bréhélin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi de l'opération

## Intervenant technique

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Beaussire, Catz (50)	Entreprise de terrassement	Mise à disposition de la pelle avec chauffeur : ouverture des tranchées

## Financement

Redevance d'archéologie préventive

## Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Valérie Le Gall, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Responsable scientifique
Amandine Poupon, Inrap	Technicienne	Fouille et enregistrement
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Valérie Le Gall, Inrap	Assistant d'étude archéologique	Rédaction, DAO
Emeline Le Goff, Inrap	Topographe	PAO
Jean-François Villard, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Rédaction
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Traitement des levés topographiques

## Notice scientifique

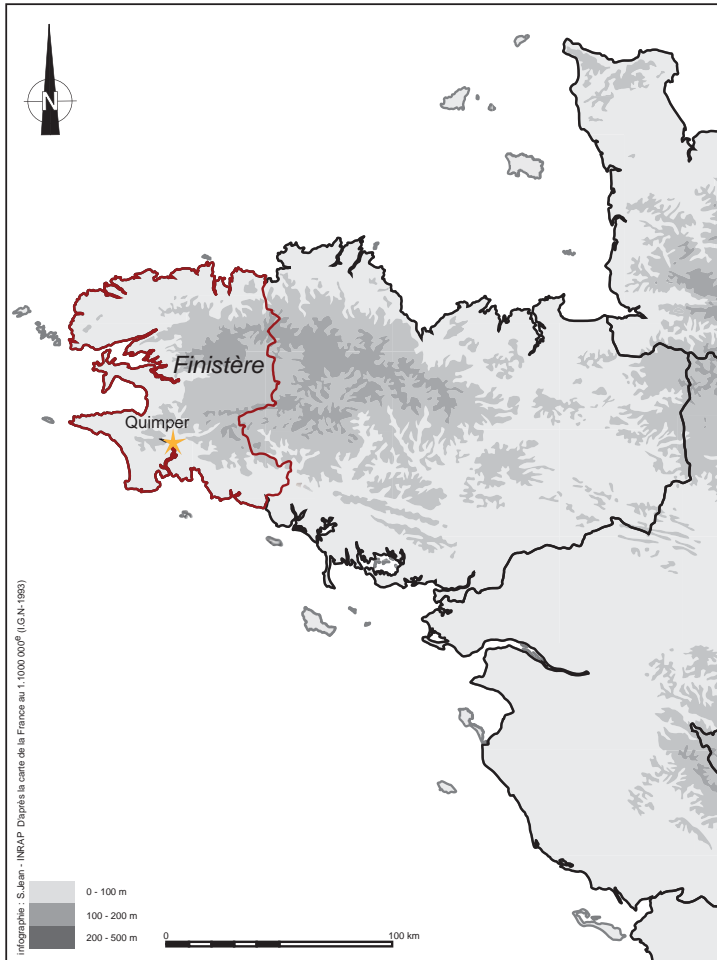
Le diagnostic réalisé au niveau du 15, place Saint-Laurent à Quimper couvre une superficie de 280m<sup>2</sup>. Une tranchée de sondage de 37,40m<sup>2</sup> a été réalisée ; celle-ci n'a révélé la présence d'aucune structure archéologique. Les rares artefacts mis au jour (un tesson et cinq fragments de tuile) sont attribuables à la période antique, en cohérence avec l'environnement archéologique proche. Ce diagnostic réalisé dans un contexte fortement urbanisé nous renseigne toutefois sur l'extension de l'occupation antique du mont Frugy sur lequel un vaste ensemble religieux antique est reconnu depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## État du site

La tranchée de sondage réalisée sur une superficie de 37,40m<sup>2</sup> représente une ouverture de 13,35 % de la parcelle diagnostiquée.

Le substrat géologique, niveau dans lequel pourrait être perçu des structures archéologiques, a été atteint à une profondeur de 0,47 m. A l'issue de l'opération la tranchée a été rebouché à la pelle mécanique.

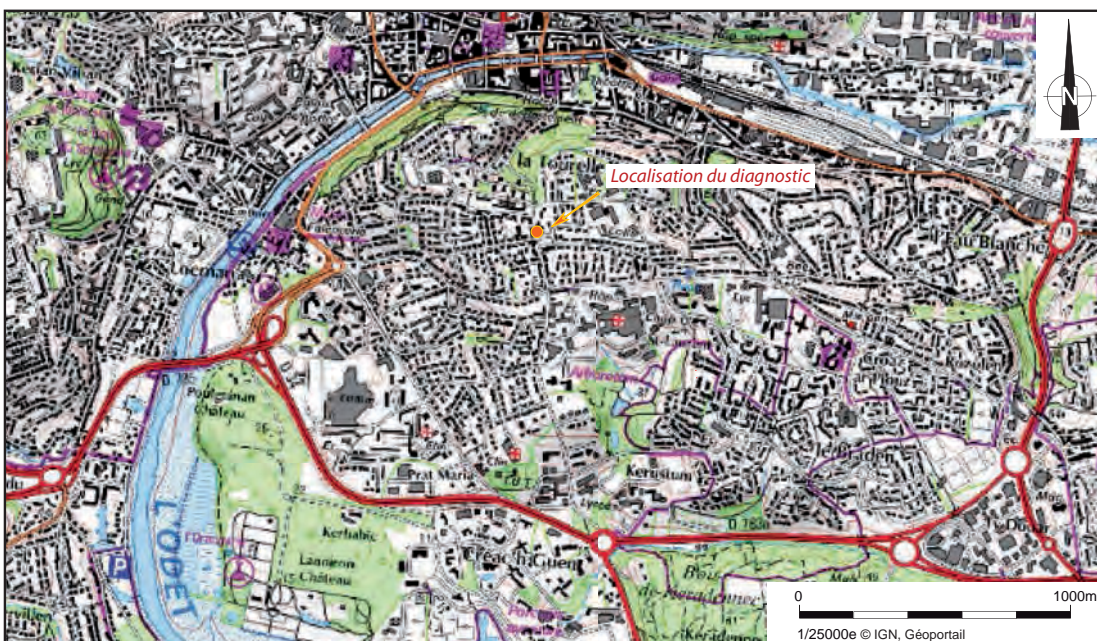
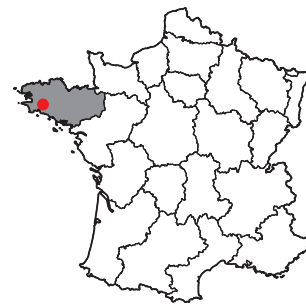
# Localisation de l'opération



**Bretagne**  
**Finistère**  
**Quimper- 15, place Saint Laurent**


**Section(s) et parcelle(s):**  
 CD / 136p

**Coord. Lambert II étendu :**  
 X : 171145  
 Y : 6789236  
 Z : 70 m NGF



# Arrêté de prescription

DBS862



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER REÇU LE  
4720  
23 OCT. 2020  
INRAP 99

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 19 octobre 2020

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Service régional  
de l'archéologie

Affaire suivie par  
Jean-Charles ARRAMOND  
Poste : 02 99 84.59.00  
jean-charles.aramond@culture.gouv.fr  
Réf. : 2020/JCA/VC/355

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex

**Objet** : prescription de diagnostic archéologique  
**Réf** : QUIMPER (29)  
15 place Saint-Laurent

**PJ** : arrêté n° 2020-312


Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

DA INVEST  
6 route de Lesvel  
29170 PLEUVEN

Le Conseil départemental du Finistère ayant un service archéologique agréé dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

---

Hôtel de Blossac  
6 rue du Chapitre, CS 24405, 35044 RENNES cedex



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

4720  
23 OCT. 2020

INRAP 90

Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2020-312 du 19 octobre 2020

Service régional de  
l'archéologie**ARRÊTÉ n° 2020-312 portant prescription de diagnostic archéologique****La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 029.232.20.00128 déposé par DA INVEST, représenté par M. David MARCADE – 6 route de Lesvel – 29170 PLEUVEN, relatif au projet de création de 9 logements sur un terrain situé à Quimper – 15 place Saint-Laurent, reçu par courrier à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 14 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, la partie de parcelle assiette du futur parking est inscrite à proximité du Mont Frugy où est implantée, le long d'une voie principale menant à la capitale de la cité des Osismes, *Vorgium*, une nécropole dominée par un sanctuaire monumental au lieu-dit Parc-ar-Groas ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :



Région : Bretagne  
Département : Finistère  
Commune : QUIMPER  
Lieu-dit : 15 place Saint-Laurent  
Cadastre : section : CD parcelles : 136p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 280 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2 :** Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3 :** Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

**Article 4 :** La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à DA INVEST – 6 route de Lesvel – 29170 PLEUVEN, au CDA29 et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 19 octobre 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataires :  
DA INVEST  
CDA29  
INRAP

Copie :  
Quimper Bretagne occidentale



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges**  
**annexé à l'arrêté n° 2020-312**  
**portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne**  
**Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne
département :	Finistère
commune :	QUIMPER
lieu-dit :	15 place Saint-Laurent
cadastre :	section : CD      parcelles : 136p.
pétitionnaire :	DA INVEST

**Emprise du diagnostic archéologique : 280 m<sup>2</sup>**

**Principes méthodologiques :**

L'intervention mécanique, réalisée sous la forme de tranchées adaptées aux contraintes du terrain, permettra de visualiser les zones d'aménagements humains, et de caractériser ces dernières.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

**Objectifs :**

Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Une attention particulière devra être portée au niveau d'apparition des vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du futur projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfouis.

Fait à Rennes, le 19 octobre 2020

Pour la Préfète de région Bretagne  
et par subdélégation  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER





COURRIER REÇU LE

20 NOV 2020

5257

INRAP

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Bretagne

Service régional  
de l'archéologie

Affaire suivie par  
Jean-Charles ARRAMOND  
Poste : 02 99 84.59.00  
jean-charles.aramond@culture.fr  
Réf. : 2020/JCA/VC/380

Rennes, le 13 novembre 2020

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex

**Objet :** attribution de diagnostic archéologique

**REF. :**

Département : Finistère

Commune : QUIMPER

Localisation : 15 place Saint-Laurent

Arrêté : 2020-312

Conformément à l'article R.523-29 du code du patrimoine, il vous est attribué la réalisation du diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, le Département du Finistère n'ayant pas souhaité réaliser cette opération.


Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

# Arrêté de prescription modificatif

COURRIER REÇU LE  
3754

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale  
des Affaires Culturelles**

Service régional  
de l'archéologie

Affaire suivie par  
Jean-Charles ARRAMOND  
Poste : 02 99 84 59 00  
jean-charles.aramond@culture.gouv.fr  
Réf. : 2021/JCA/VC/347

**INRAP GO**

**Rennes, le 6 juillet 2021**

Le Conservateur régional de l'archéologie  
à  
Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex

**D135862**


**Objet : arrêté de prescription de diagnostic archéologique - modificatif**

**Réf. :**  
QUIMPER(29)  
15 place Saint-Laurent

**PJ : arrêté n° 2021-285**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté n° 2021-185 portant modification de l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2020-312 du 19 octobre 2020.

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

Direction régionale des affaires culturelles  
Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, CS 24405  
35044 RENNES cedex



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

COURRIER REÇU LE  
3756  
18 JUIN 2021  
14h 00

INRAP GO

**Arrêté n° 2021-285 du 6 juillet 2021**

**ARRÊTÉ n° 2021-285 modifiant l'arrêté n° 2020-312 du 19 octobre 2020  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 029.232.20.00128 déposé par DA INVEST, représenté par M. David MARCADE – 6 route de Lesvel – 29170 PLEUVEN, relatif au projet de création de 9 logements sur un terrain situé à Quimper – 15 place Saint-Laurent, reçu par courrier à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 14 octobre 2020 ;

VU l'arrêté n° 2020-312 du 19 octobre 2020 portant prescription de diagnostic archéologique ;

VU le courriel de M. David MARCADE, représentant DA INVEST, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 demandant la modification de l'aménageur ;

VU le transfert de permis de construire à la SAS MG IMMO, délivré par la mairie de Quimper en date du 5 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier l'aménageur de la prescription de diagnostic ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1 de arrêté de diagnostic archéologique n° 2020-312 du 19 octobre 2020 est modifié comme suit :

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

# Arrêté de désignation



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COURRIER RECU LE

48-16  
24 SEP. 2021

INRAP GO

Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2021-361 du 21 septembre 2021

**Arrêté n° 2021-361 portant désignation du responsable scientifique  
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2021-285**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2020-312 du 19 octobre 2020 portant prescription de diagnostic archéologique à réaliser à QUIMPER, 15 place Saint-Laurent (29) ;

VU l'arrêté n° 2021-285 du 6 juillet 2021 modifiant l'arrêté n° 2020-312 du 19 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Valérie LE GALL (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2021-285, n° d'opération : 6055.

**Article 2** : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Valérie LE GALL.

Fait à Rennes, le 21 septembre 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie

  
Yves MENEZ

Destinataire :  
Mme Valérie LE GALL

Copie :  
Inrap  
Ville de Quimper

# Projet d'intervention

Le Directeur-adjoint scientifique et technique



Ref : MB/TA/EC/2021/1394

Affaire suivie par :  
Michel-Alain Baillieu  
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40  
Fax : 02 23 36 00 50  
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° IA 187 436 8467 8

**Objet** : projet de diagnostic de l'opération dénommée  
«QUIMPER (29), 15 PLACE SAINT-LAURENT »

**Opération** : D135862 – Arrêté n° 2020-312

Monsieur le préfet de la région Bretagne  
Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
A l'attention du Conservateur régional de  
l'Archéologie  
Avenue du Professeur Charles Foulon  
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 04/06/2021

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 23 octobre 2020 portant sur le diagnostic dénommé « QUIMPER (29), 15 PLACE SAINT-LAURENT » sur la commune de Quimper dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 20 novembre 2020.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale  
Grand Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné cedex  
T. + 33 (0)2 23 36 00 40  
F. + 33 (0)2 23 36 00 50



# Diagnostic archéologique D135862

## QUIMPER (29), 15 PLACE SAINT-LAURENT

### Projet scientifique d'intervention

#### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	<b>Bretagne</b>	Département	<b>Finistère</b>
Commune	<b>Quimper</b>		
Lieu-dit	<b>15 PLACE SAINT-LAURENT</b>		
Cadastre	<b>Quimper : CD 136p</b>		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	<b>2020-312</b>	<b>23-10-2020</b>	<b>280 m<sup>2</sup></b>	<b>20/11/2020</b>	<b>04/06/2021</b>
Modification					

Contexte actuel	<b>Urbain</b>	Contexte particulier	
Nature archéologique	<b>Stratifié</b>		

#### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°**2020-312**, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Nicolas Menez

#### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

#### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

## 5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	2 jours
Technicien	2 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Tractopelle	2 jours	1 jour
Transfert		

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	8 jours	3 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique)		4 jours
Spécialiste (Anthropologue)	4 jours	4 jours
Topographe	2 jours	2 jours

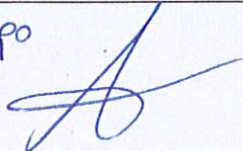
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles		
Tractopelle	2 jours	1 jour

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	6 jours	A déterminer ultérieurement

## 7.- Observations complémentaires

### Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
Michel-Alain Baillieu <i>po</i> 



## **II. Résultats**

# 1 Le cadre de l'opération

## 1.1 Circonstances de l'intervention

Le projet de création de neuf places de parking au niveau de l'actuel jardin du 15, place Saint-Laurent à Quimper (fig. 1, fig. 2) a donné lieu à la prescription d'un diagnostic archéologique de la part du service régional d'archéologie de Bretagne.



Fig 1 Localisation du diagnostic sur le plan cadastral actuel, section CD (©IGN-BdParcellaire ; 1/1000<sup>e</sup>)



Fig 2 Localisation du diagnostic sur fond de photographie aérienne (©IGN-BdOrtho ; 1/500<sup>e</sup>)

Ce dernier a été motivé par la localisation de cet aménagement sur le mont Frugy, secteur densément occupé au cours de l'époque antique (*cf infra* § 1.4 contexte archéologique). La parcelle diagnostiquée se situe notamment à proximité immédiate du sanctuaire gaulois et gallo-romain de Parc Ar Groas, localisé à seulement 125 m au sud.

## 1.2 Moyens mis en œuvre et méthodologie

Le projet d'aménagement de parking couvre une superficie de 280 m<sup>2</sup>. Le diagnostic archéologique a été réalisé à l'aide d'une pelle mécanique de 8 tonnes équipée d'un godet lisse de 1,50 m de large. L'exiguïté de la parcelle (*fig. 3*) a permis de réaliser une seule tranchée de sondage, d'une longueur maximale de 10,80 m sur une largeur de 3,50 m. La surface ouverte représente une superficie de 37,40 m<sup>2</sup> ; ce sont donc 13,35 % de l'emprise qui ont pu être étudié. Deux anomalies ont été repérées au fond de la tranchée au niveau du substrat, elles ont été sondées mécaniquement ou manuellement, puis elles ont fait l'objet d'une couverture photographique et l'une d'entre elle a été relevée graphiquement au 1/20<sup>e</sup>. Un relevé topographique de la tranchée a été réalisé afin de la resituer dans son environnement. L'étude de l'environnement géographique, géologique et archéologique a été confiée à Jean François Villard (Inrap). L'étude des données de terrain a été réalisée par la responsable d'opération. A l'issue du diagnostic, la tranchée de sondage a été rebouchée.



**Fig 3** Cliché de la parcelle à diagnostiquer vue vers l'est

## 1.3 Contexte géographique et géologique (J.F. Villard)

Quimper est une commune du Finistère, chef-lieu du département, localisée dans le fond de l'estuaire de l'Odette, à une quinzaine de kilomètre de l'océan Atlantique. Le site de Quimper se caractérise par un dense réseau hydrographique s'articulant autour de la vallée de l'Odette. Ces vallées et talwegs entaillent profondément et festonnent les rebords d'une série de plateaux s'étageant entre le niveau de la mer et l'altitude maximale de 151 m. La large ria de l'Odette, ennoyée par une remontée du niveau marin lors de la transgression flandrienne (il y a 12 000 ans), fait le lien entre ce territoire et l'Océan atlantique, en dépit de sa position à l'intérieur des terres.

L'intervention archéologique est localisée sur le mont Frugy, relief majeur de la topographie quimpéroise, situé à l'extrémité occidentale du vaste plateau d'Ergué-Armel (fig. 4).

Ce sommet qui culmine à 70 m NGF, offre, vers le nord, l'est et l'ouest, un vaste panorama sur les plateaux environnants (de Cuzon, de Kerfeunteun, de Penhars, de la Terre-Noire, de Kermabeuzen, etc...), et au-delà, découpés par les vallées principales du Steir, du Frouit et du Jet, ainsi que de leurs affluents. Le mont Frugy domine le méandre de la vallée de l'Odet, et ouvre, vers le sud, des perspectives sur le promontoire du Corniguel, le plateau de Kernoter et la large baie de Kerogan.

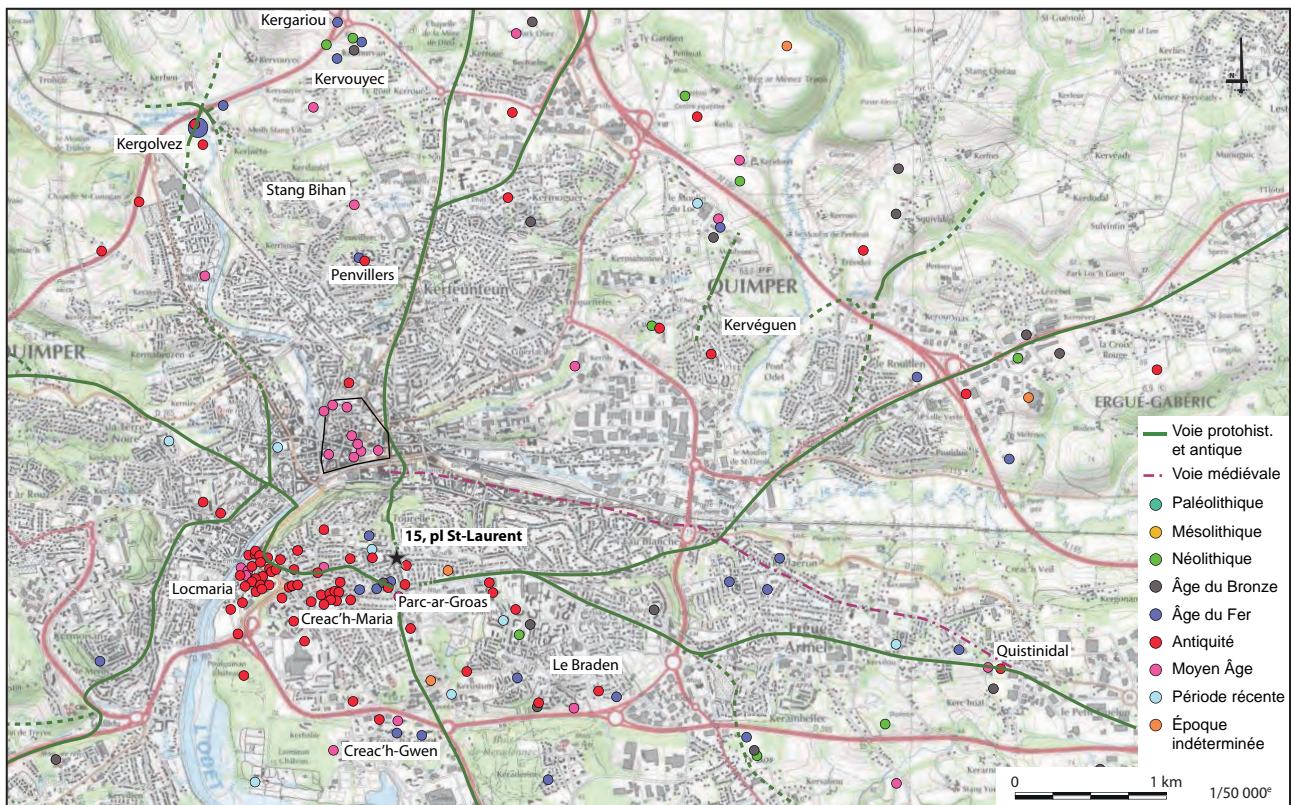


Fig 4 Localisation topographique du diagnostic archéologique (©Centre de Recherche Archéologique du Finistère)

Le contexte géologique (fig. 5) se caractérise par un socle composé de Granite de Pluguffan - 3ALP - (318±4Ma) (Domaine méridional). Sur le terrain, situé à quelques mètres du point culminant, le substrat observé s'apparente, quant à lui, à une altérite jaunâtre limono argileuse contenant une proportion d'arène plus ou moins importante. Ponctuellement, le granite de Pluguffan se présente sous forme d'affleurement.







**Fig 6** Environnement archéologique de la parcelle diagnostiquée (©J.F. Villard, Inrap ; 1/50000<sup>e</sup>)

les terrains situés au nord-ouest de ce carrefour dit des Quatre-chemins (Dizot 1896 et 1897) (fig. 8). Depuis, le site et ses abords ont fait l'objet de nombreuses opérations archéologiques (fig. 7) : 1982 (Daniel 1982), 1990 (Le Bihan 1990), 1995 (Le Bihan 1995a), 1998 (Le Bihan 1998a ; Le Bihan 1998b), 2016 (Villard 2016a ; Villard 2016b) et 2017 (Nicolas *et al.* 2019). Ce n'est qu'à partir de la fouille de 1990 que le site fut interprété comme un lieu de culte à part entière. René-François Le Men le tenait pour un poste militaire, et Louis Pape pour une villa dotée d'un fanum (Pape 1978). En 2012, une publication fait la synthèse de ces découvertes (Le Bihan, Villard 2012, chapitre 4). Les conclusions du rapport de la fouille de 2017 ajoutent quelques précisions complémentaires. L'histoire de l'établissement de Parc Ar Groas couvre une longue période allant du V<sup>e</sup> siècle avant notre ère au haut Moyen Âge. L'établissement gallo-romain s'élevait sur les restes d'une nécropole de l'âge du Fer et de l'ancien sanctuaire gaulois (Villard *et al.*, à paraître). Son péribole, ou enceinte sacrée, d'abord marqué au sol par des fossés, palissades ou talus, fut, dès la transition entre le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle, édifié en pierre selon un rectangle de 90 m de longueur et 75 m de largeur. Des petits temples à galerie à portique périphérique, identiques aux fana gallo-romains, s'y succédèrent, et plusieurs bâtiments, aux fonctions mal définies, occupèrent également cet espace sacré. Le plus important, aux allures de villa, pouvait, par exemple, accueillir le clergé. En fonction jusqu'au V<sup>e</sup> siècle de notre ère, il est suggéré que ces bâtiments ont ensuite accueilli le siège du premier évêché de Quimper à partir du VI<sup>e</sup> siècle, avant le transfert de ce dernier à Locmaria au IX<sup>e</sup> siècle.

Durant l'Antiquité, le sanctuaire de Parc Ar Groas n'est pas isolé. Les études récentes permettent d'attribuer également une fonction religieuse aux vestiges recensés à l'ouest et au nord-ouest de Parc Ar Groas (Dizot 1896 ; Grenot 1871), figurés par des segments de mur à plan octogonal, un petit bâtiment carré et le lot de figurines et statuettes en terre blanche de Parc Ar Bosser. Ces aménagements donnent au mont Frugy l'image d'une petite acropole dominant l'agglomération antique de Locmaria, implantée au pied du Frugy sur la rive gauche de l'Odet, et la nécropole de Creac'h Maria (à mi-pente) (fig. 9, fig. 10).

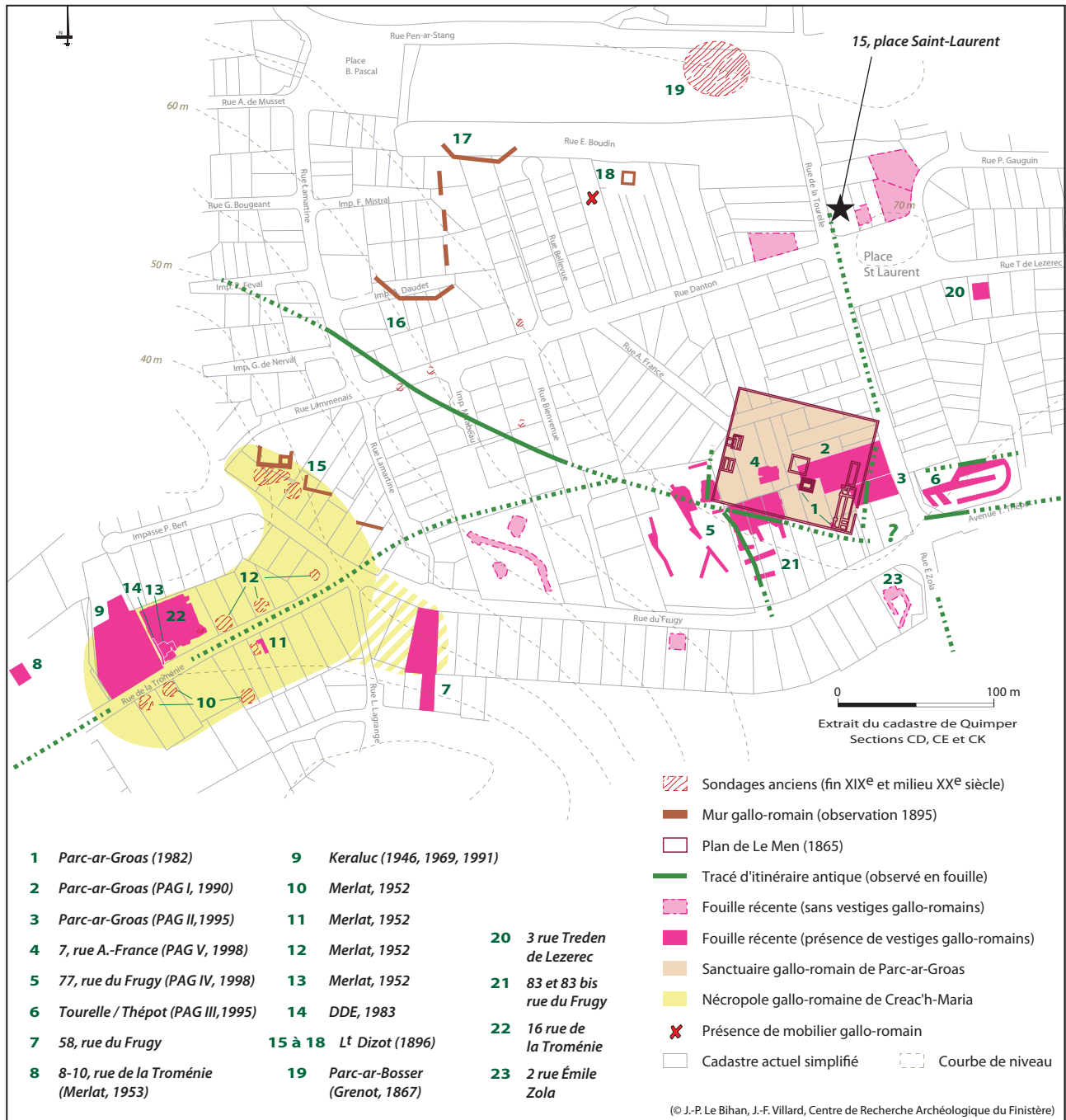


Fig 7 Localisation des opérations de fouille de la nécropole de Creaç'h-Maria et des sanctuaires antiques (©Centre de Recherche Archéologique du Finistère)

Cet ensemble de sites religieux est localisé au carrefour de plusieurs grandes voies gallo-romaines (Le Bihan, Villard 2012 ; Nicolas *et al.* 2019), dont l'origine remonte probablement à l'âge du Fer : l'axe est/ouest reliant Quimper-Loctmaria à Vannes (Darioritum), et au-delà Nantes, ou à Carhaix (Vorgium) ; l'axe nord/sud reliant la côte (Bénodet) et le nord de la cité des Osismes (fig. 4, fig. 10). Ces conditions topographique et routière présidèrent à l'implantation de cette acropole et constitua, par la suite, un pôle d'attraction majeur.

Sur le sommet du mont Frugy, ces établissements religieux cohabitent avec des espaces ouverts à vocation agricole (parcellaires) ou artisanale (forge mise au jour contre l'angle extérieur sud-ouest du péribole) (Le Bihan 1998b) et sont reliés par de nombreux cheminements et voiries secondaires. Au-delà, ils s'intègrent dans un paysage relativement dense d'habitats ruraux protohistoriques et antiques (fig. 10).

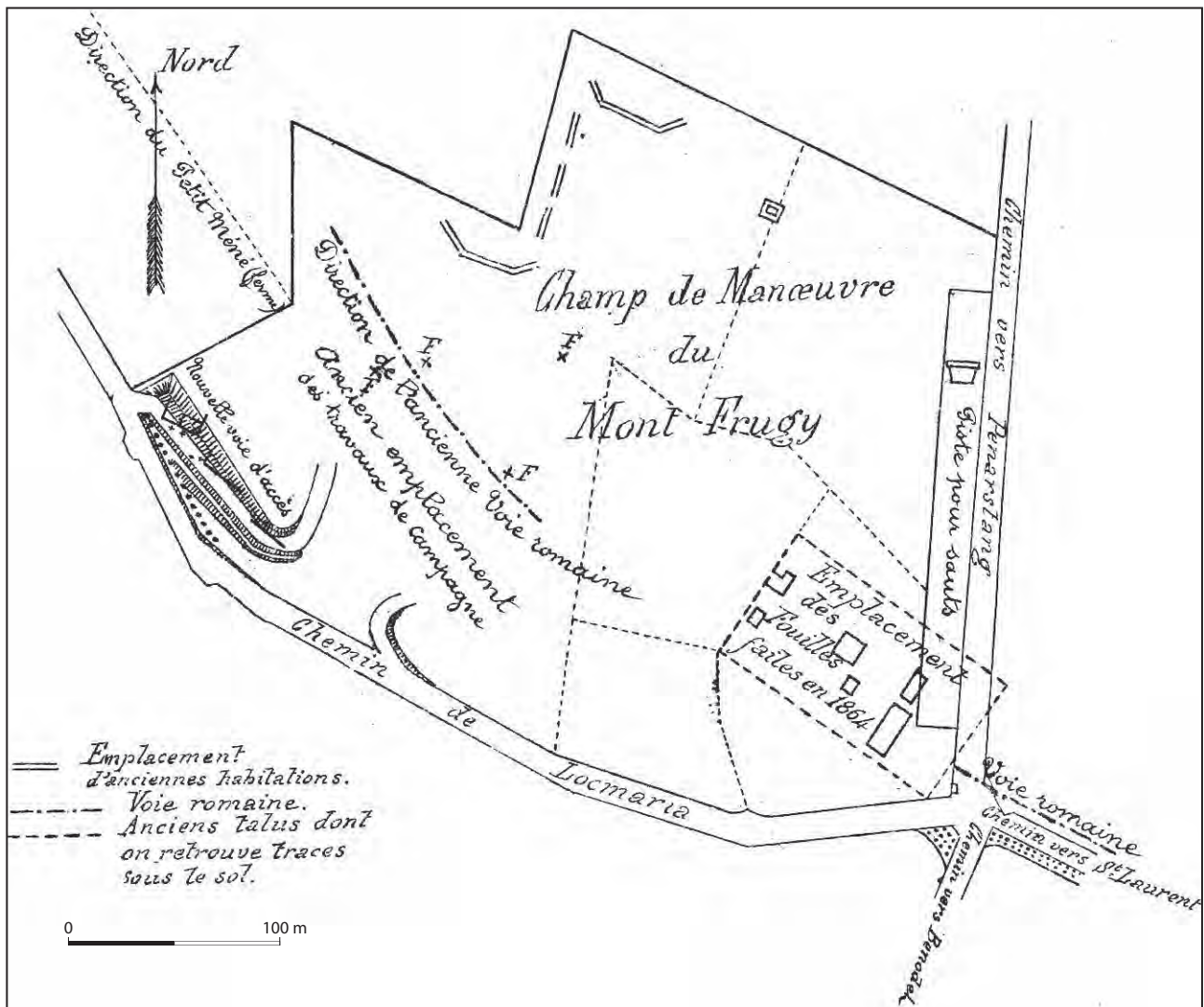


Fig 8 Plan des vestiges antiques relevés par le lieutenant Dizot en 1895 sur la base du cadastre napoléonien

C'est dans ce contexte historique et topographique que s'inscrit le diagnostic du 15 place Saint-Laurent. Ce riche environnement archéologique motive la prescription de l'opération archéologique. Toutefois, il convient de noter que les environs immédiats de la parcelle ont fait l'objet de diagnostics et/ou d'observations lors de travaux immobiliers dont les résultats s'avèrent négatifs : 2 impasse Paul Gauguin (Le Bihan 1995b), 11T et 11Q place Saint-Laurent, 2 rue Danton. De l'autre côté de la place, le diagnostic du 3 de la rue Tréden de Lézérec livre simplement deux segments de fossés de parcellaire attribués, sous réserves, à l'époque gallo-romaine (Le Bihan 1994).

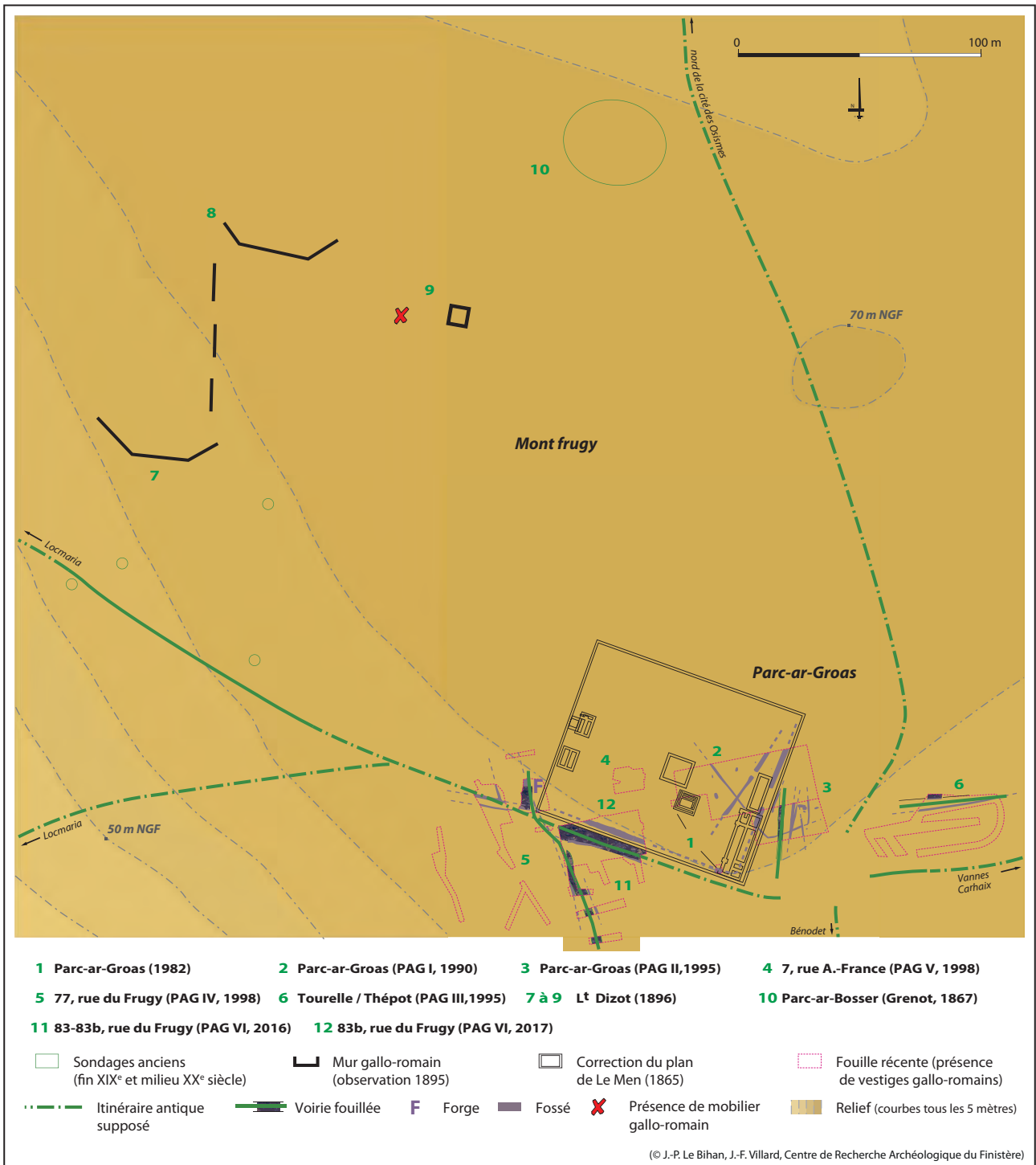


Fig 9 Le mont Frugy, vestiges de sanctuaires et de voiries antiques (©Centre de Recherche Archéologique du Finistère)



## 2 Présentation des données

### 2.1 La tranchée de sondage

Une seule tranchée de sondage (fig. 11, fig. 12) a pu être réalisée sur l'emprise de la parcelle à diagnostiquer, ouverte sur une superficie de 37,40m<sup>2</sup>, elle nous a permis de renseigner la stratigraphie du secteur.

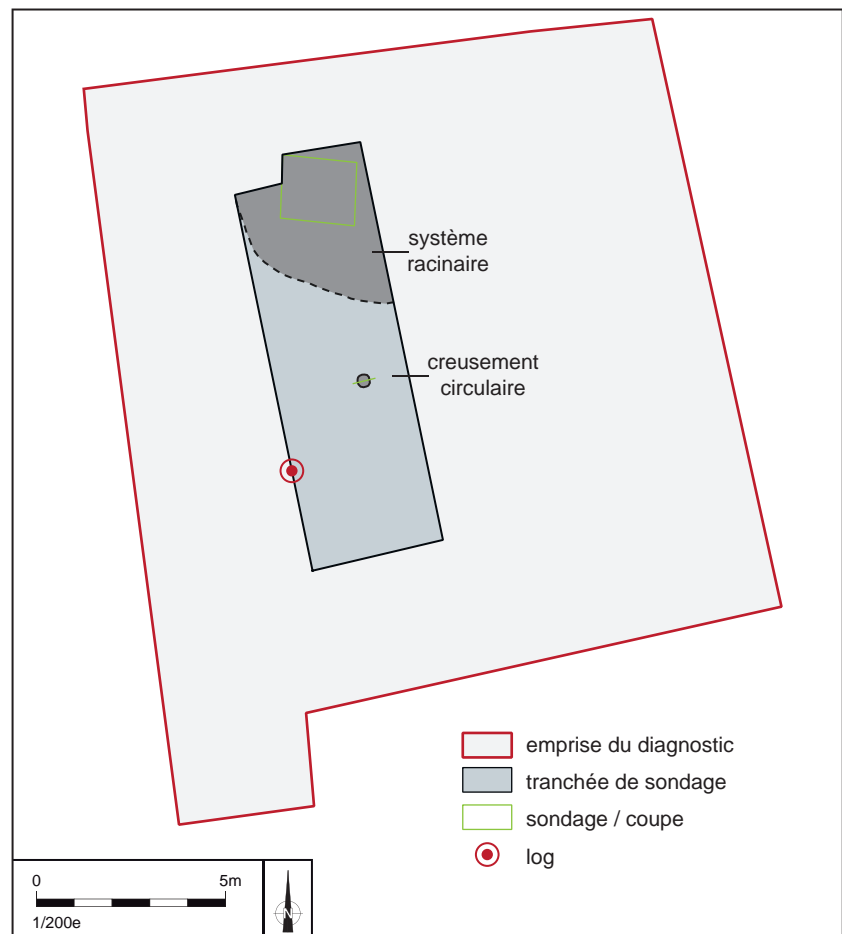
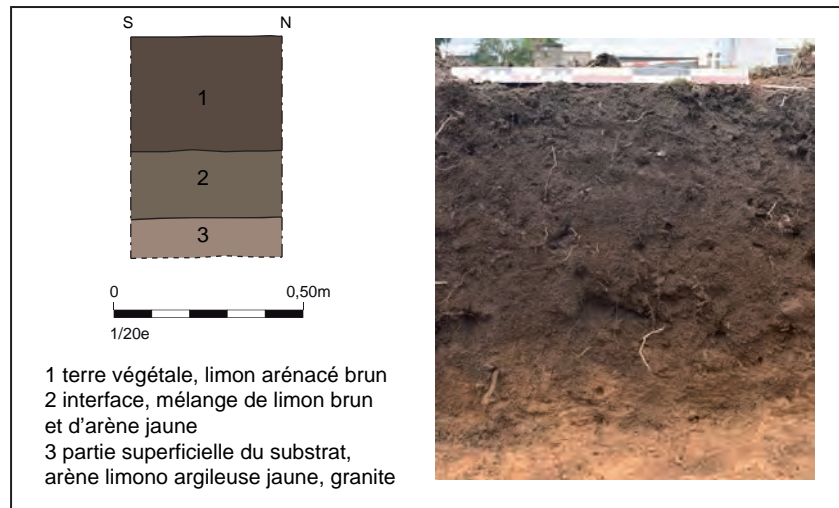


Fig 11 Plan du diagnostic (1/200e)



Fig 12 Cliché de la tranchée vue vers le nord

Le log (fig. 13) réalisé sur la paroi ouest de la tranchée révèle un niveau de terre végétale limoneux brun contenant une forte proportion d'arène. Ce premier niveau masquait une interface constituée d'un mélange de limon brun issu de la terre végétale et d'arène jaune issue du substrat. Le substrat constitué d'altérite de granite de Pluguffan, a été atteint à une profondeur de 0,47 m.



**Fig 13** Relevé et cliché du log (paroi ouest de la tranchée)

La partie nord de la tranchée était marquée par une large anomalie s'étendant sur une longueur de 4 m (fig. 14). Cette dernière a fait l'objet d'un sondage à l'aide de la pelle mécanique, révélant sa nature biologique, cette anomalie correspondant à un système racinaire.



**Fig 14** Cliché du système racinaire présent dans la partie nord de la tranchée

Une seconde anomalie, cette fois de petite dimension a été perçue en partie centrale de la tranchée (fig. 15). Ce creusement circulaire de 0,30m de diamètre a été testé manuellement. La coupe relevée montre un creusement à profil en V de 0,12 m de profondeur, comblé d'un limon argileux brun gris, légèrement moins foncé que la terre végétale. L'origine anthropique de ce creusement paraît douteuse.



**Fig 15** Relevé et cliché du creusement circulaire

## 2.2 Le mobilier archéologique

Le creusement de la tranchée a livré un rare matériel archéologique, cohérent avec l'environnement archéologique proche. Le mobilier a été mis au jour dans la partie inférieure de la terre végétale et/ou dans le niveau d'interface décrit précédemment.

Au niveau de la terre végétale un unique tesson de céramique (fig. 16) à pâte orange et engobe rouge orangée de type sigillée a été mis au jour. Ce tesson correspond à un fragment de rebord d'une assiette, ce rebord présente un léger bourrelet souligné d'une fine cannelure. L'usure de la lèvre et des parois ne permet pas une identification certaine mais se rapproche toutefois de la forme Walter 79/80 (Le Bihan *et al.* 2012).



Fig 16 Tesson de sigillée découvert dans le niveau de terre végétale

D'autre part cinq fragments de tuiles (fig. 17) ont été découverts dans le niveau de terre végétale et/ou dans le niveau d'interface. Parmi eux un fragment de tegulae (fig. 17a) permet de dater ces tuiles de l'époque antique.

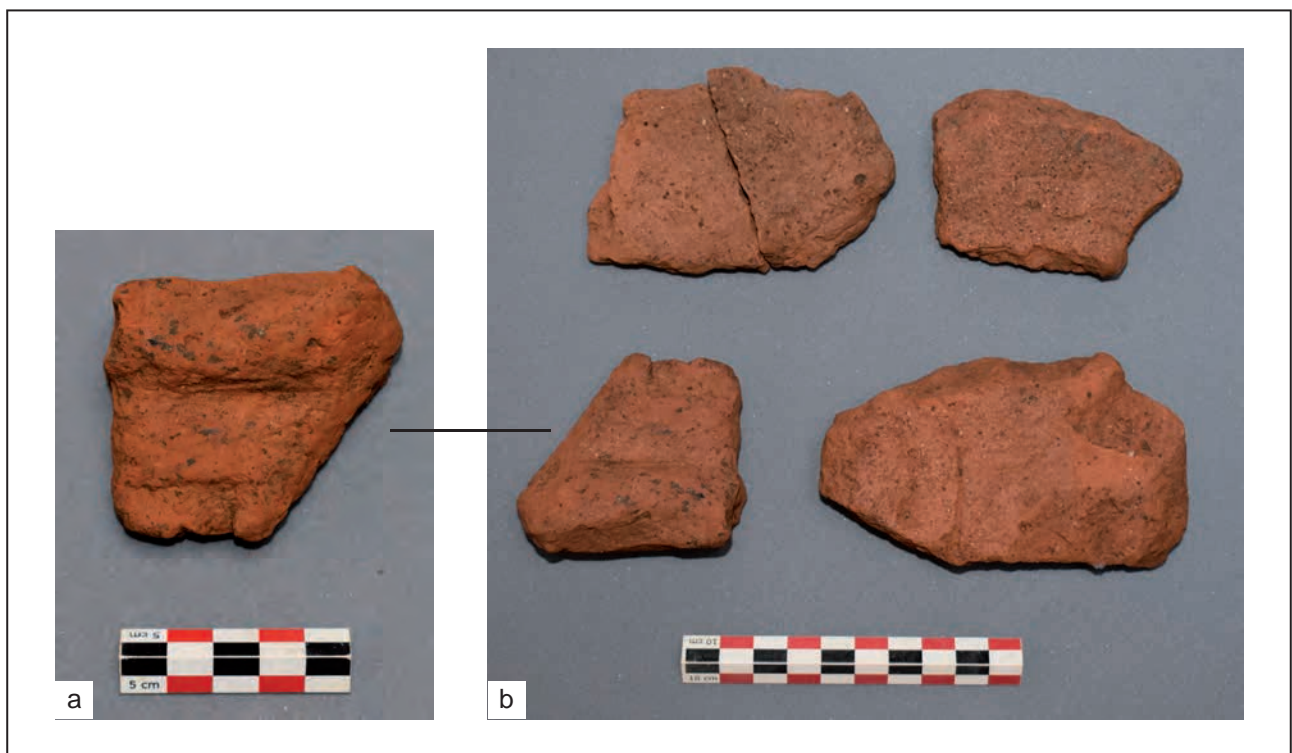


Fig 17 Fragments de tuiles antiques découverts dans la tranchée (a : détail d'un fragment de tegulae)



## 3 Conclusion

Aucune structure archéologique n'a été découverte au niveau du diagnostic réalisé au 15, place Saint-Laurent à Quimper. Le rare mobilier mis au jour dans la tranchée de sondage se réfère à la période antique, ce qui est cohérent avec l'environnement archéologique proche.

Ce diagnostic localisé dans un secteur à la fois riche en vestiges archéologiques et actuellement fortement urbanisé nous permet toutefois de mieux cerner l'extension de l'occupation antique sur le mont Frugy.

## Bibliographie

### Bechennec et al. 1999

BÉCHENNEC (F.), HALLÉGOUËT (B.), THIÉBLEMONT (D.) - *Notice explicative de la feuille de Quimper (346) au 1/50 000*, Orléans, éditions du BRGM, 1999, 161 p.

### Daniel 1982

DANIEL (A.) - *Quimper, Parc-ar-Groas*, rapport de fouille, Rennes, SRA de Bretagne.

### Dizot 1896

DIZOT Lieutenant - Rapport sur la découverte d'objets et d'habitations de la période gallo-romaine, par le 118<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en son terrain de manœuvre du Mont Frugy, en 1896, *BSAF*, t. XXIII, p. 235-240.

### Dizot 1897

DIZOT Lieutenant - Plan des fouilles du Champ de Manœuvre, *BSAF*, t. XXIV, p. 40-41.

### Galliou 2010

GALLIOU (P.) - *Carte archéologique de la Gaule, le Finistère (29)*, pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost, édition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Ministère de la Culture, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Recherche, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 495 p.

### Grenot 1871

GRENOT (A.) - Relation des fouilles exécutées à la Tourelle près de Quimper, *BSAF*, t. VII, p. 391-420.

### Le Bihan 1990

LE BIHAN (J.-P.) - Quimper, Parc-ar-Groas, p. 118-124, dans GALLIOU P., LE BIHAN J.-P., *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, *BSAF*, t. CXIX, p. 85-124.

### Le Bihan 1994

LE BIHAN (J.-P.) - *Quimper, 3 Rue Tréden de Lézérec*, DFS, Rennes, SRA de Bretagne, 14 p.

### Le Bihan 1995a

LE BIHAN (J.-P.) - *Le sanctuaire gaulois et gallo-romain de Parc-ar-Groas à Quimper*, DFS, Rennes, SRA de Bretagne, 242 p.

### Le Bihan 1995b

LE BIHAN (J.-P.) - *Quimper, 2 Rue Paul Gauguin*, DFS, Rennes, SRA de Bretagne, 5 p.

### Le Bihan 1996

LE BIHAN (J.-P.) - *Les abords du sanctuaire gaulois et gallo-romain de Parc-ar-Groas à Quimper*, DFS, Rennes, SRA de Bretagne, 8 p, 5 fig., 3 cl.

### Le Bihan 1998a

LE BIHAN (J.-P.) - *Sépultures de l'âge du Fer et vestiges gallo-romains dans le sanctuaire de Parc-ar-Groas à Quimper : Parc-ar-Groas V*, DFS, Rennes, SRA de Bretagne.

### Le Bihan 1998b :

LE BIHAN (J.-P.) - *Vestiges gallo-romains de sanctuaire sur les pentes du mont Frugy à Quimper, 77 rue du Frugy*, DFS, Rennes, SRA de Bretagne, 13 p., 12 fig.

### Le Bihan et al. 2005 :

LE BIHAN (J.-P.), VILLARD (J.-F.) - *Archéologie de Quimper : matériaux pour servir l'Histoire, tome 1 : De la chute de l'Empire romain à la fin du Moyen Âge*, Saint Thonan, éd. Craf / Cloître, 2005, 460 p.

**Le Bihan et al. 2012 :**

LE BIHAN (J.-P.), VILLARD (J.-F.) - *Archéologie de Quimper : matériaux pour servir l'Histoire, tome 2 : Au temps de l'Empire romain*, Saint Thonan, éd. Craf / Cloître, 2012, 848 p.

**Le Men 1875-1876 :**

LE MEN (R.-F.) - Fouilles d'un poste gallo-romain sur le Mont Frugy, à Quimper, *BSAF*, t. III, p. 179-199.

**Nicolas et al. 2019 :**

NICOLAS (É.), VILLARD (J.-F.) - *Finistère, Quimper. Les vestiges du sanctuaire antique de Parc-ar-Groas au 83 bis rue du Frugy*, rapport de fouille archéologique, Cesson-Sévigné, Inrap GO, 2019, 225 p.

**Villard 2016a :**

VILLARD (J.-F.) - *Quimper, 83 rue du Frugy (29). Voirie autour du sanctuaire antique de Parc-ar-Groas*, Rapport de fouille, Cesson-Sévigné, Inrap GO, 2016, 100 p.

**Villard 2016b :**

VILLARD (J.-F.) - *Quimper, 83 bis rue du Frugy (29). Limites méridionales et environnement du sanctuaire antique de Parc-ar-Groas*, Rapport de fouille, Cesson-Sévigné, Inrap GO, 2016, 101 p.

**Villard et al. à paraître :**

VILLARD (J.-F.), LE BIHAN (J.-P.) - Le dépôt de poteries gauloises du sanctuaire laténien de Parc-ar-Groas à Quimper (Finistère), *Revue archéologique de l'Ouest*, à paraître.

**Ressource internet - DRAC**

Ministère de la culture et de la communication [Ressource électronique], Atlas culturel, atlas des patrimoines, [consultation du 24/01/2022] <http://atlas.patrimoines.culture.fr>.

**Ressource internet - IGN**

Institut Géographique National [Ressource électronique], Photographies aériennes, données historiques, [consultation du 24/01/2022] <http://geoportail.gouv.fr>.

## Liste des figures

<b>Fig 1</b> Localisation du diagnostic sur le plan cadastral actuel, section CD (©IGN-BdParcellaire ; 1/1000°)	26
<b>Fig 2</b> Localisation du diagnostic sur fond de photographie aérienne (©IGN-BdOrtho ; 1/500°)	26
<b>Fig 3</b> Cliché de la parcelle à diagnostiquer vue vers l'est	27
<b>Fig 4</b> Localisation topographique du diagnostic archéologique (©Centre de Recherche Archéologique du Finistère)	28
<b>Fig 5</b> Extrait de la carte géologique de Quimper - feuille n°346 (©BRGM-InfoTerre ; 1/25000°)	29
<b>Fig 6</b> Environnement archéologique de la parcelle diagnostiquée (©J.F. Villard, Inrap)	30
<b>Fig 7</b> Localisation des opérations de fouille de la nécropole de Creac'h-Maria et des sanctuaires antiques (©Centre de Recherche Archéologique du Finistère)	31
<b>Fig 8</b> Plan des vestiges antiques relevés par le lieutenant Dizot en 1895 sur la base du cadastre napoléonien	32
<b>Fig 9</b> Le mont Frugy, vestiges de sanctuaires et de voiries antiques (©Centre de Recherche Archéologique du Finistère)	33
<b>Fig 10</b> Quimper à l'âge du Fer et durant l'époque gallo-romaine (©Centre de Recherche Archéologique du Finistère)	34
<b>Fig 11</b> Plan du diagnostic (1/200°)	35
<b>Fig 12</b> Cliché de la tranchée vue vers le nord	35
<b>Fig 13</b> Relevé et cliché du log (paroi ouest de la tranchée)	36
<b>Fig 14</b> Cliché du système racinaire présent dans la partie nord de la tranchée	36
<b>Fig 15</b> Relevé et cliché du creusement circulaire	36
<b>Fig 16</b> Tesson de sigillée découvert dans le niveau de terre végétale	37
<b>Fig 17</b> Fragments de tuiles antiques découverts dans la tranchée (a : détail d'un fragment de <i>tegulae</i> )	37

## Diagnostic archéologique 15, place Saint-Laurent – Quimper (29)

### Chronologie

Époque gallo-romaine

### Sujets et thèmes

/

### Mobilier

Céramique

Tuile

Le diagnostic réalisé au niveau du 15, place Saint-Laurent à Quimper couvre une superficie de 280m<sup>2</sup>. Une tranchée de sondage de 37,40m<sup>2</sup> a été réalisée ; celle-ci n'a révélé la présence d'aucune structure archéologique. Les rares artefacts mis au jour (un tesson et cinq fragments de tuile) sont attribuables à la période antique, en cohérence avec l'environnement archéologique proche. Ce diagnostic réalisé dans un contexte fortement urbanisé nous renseigne toutefois sur l'extension de l'occupation antique du mont Frugy sur lequel un vaste ensemble religieux antique est reconnu depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.